

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté municipal
portant dénomination et numérotation de voiries

Le Maire de Machecoul-Saint-Même,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 décidant de donner suite à la création de la commune nouvelle de Machecoul St Même à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération n°193_12122024_359 portant sur :

- La dénomination de « chemin des Terres Noires Lieu-dit LA POMMERAIE
- L'adoption du système de numérotation métrique pour chaque point d'adressage avec côté pair et côté impair

ARRÊTE :

Article 1^{er}:

Sur la voie créée et modifiée par la délibération du 12 décembre 2024, sont arrêtées les numérotations suivantes :

REF dossier	DATE DELIBERATION	REFERENCE CADASTRALE	NUMERO ACTUEL	ADRESSE ACTUELLE	NUMERO FUTUR	ADRESSE FUTURE	COMPLEMENT D'ADRESSE FUTUR	CODE POSTAL	VILLE
AN_chemin des Terres Noires	12/12/2024	C2187 - C 2184		La Pommeraie	800	chemin des Terres Noires	LA POMMERAIE	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
AN_chemin des Terres Noires	12/12/2024	C 2188 - C 2186		La Julière	804	chemin des Terres Noires	LA POMMERAIE	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME

Article 2 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Machecoul-Saint-Même, le 8 janvier 2025

Le Maire

Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

044-200056455-20250114-2-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 14-01-2025

Publication le : 14-01-2025



Laurent ROBIN,
Le Maire